

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU

## SOULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER,  
SCHOENENBOURG, SOULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

## SURBOURG

### Note relative au réseau d'eau potable

REVISION N°1  
APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA DELIBERATION DU  
23 JAN. 2012

A HOHWILLER  
LE

24 JAN. 2012

LE PRESIDENT



Charles GRAF



# Commune de SURBOURG



## Annexe sanitaire du P.L.U.

### Note relative au réseau d'eau potable



**O.T.E. ingénierie**

OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN

1 Rue de la Lisière

BP 40110

67403 ILLKIRCH CEDEX

Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 08271	Page : 1/9
0	17/12/2010	Création	OTE - S. WASSMUTH	C.H.		

Les révisions sont indiquées par une marque de révision notée en marge

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Généralités .....</b>	<b>4</b>
2.1.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE .....	4
2.2.	DEMOGRAPHIE .....	4
2.3.	DEVELOPPEMENT URBAIN .....	4
2.4.	ANALYSE PAYSAGERE .....	5
2.5.	TOPOGRAPHIE .....	5
2.6.	GEOLOGIE .....	5
2.7.	HYDROGEOLOGIE.....	6
2.8.	RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	6
<b>3.</b>	<b>Etat actuel.....</b>	<b>7</b>
3.1.	STRUCTURE ADMINISTRATIVE.....	7
3.2.	INSTALLATIONS EXISTANTES.....	7
3.2.1.	RESEAU INTERCOMMUNAL.....	7
3.2.2.	RESEAU COMMUNAL .....	8

## **1. Introduction**

Conformément à l'article R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, la présente annexe sanitaire, relative au réseau d'eau potable, accompagne le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Elle est constituée des pièces suivantes :

- la note technique décrivant les caractéristiques essentielles du réseau dans son état actuel et futur,
- un plan du réseau avec les projets d'aménagement.

Le présent document constitue la note technique.

## **2. Généralités**

La commune de Surbourg, intégrée à la Communauté de Communes du Sultzerland, est également rattachée aux Etablissements Publics de Coopération suivants :

- le syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin ;
- le SICTEU du secteur de Sultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du canton de Sultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée du Seltzbach ;
- le Syndicat des communes forestières de Sultz-Sous-Forêts et environs ;
- le Syndicat Intercommunal de la Région de Sultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat intercommunal pour la gestion de la piscine de Drachenbronn.

### **2.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE**

La commune se situe au Sud de la commune de Sultz-Sous-Forêts et dans la partie la plus au Sud du territoire intercommunal.

La commune de Surbourg est desservie par les routes départementales 264, 243 et 250. Son ban communal est d'une surface de 1048 hectares pour une population de 1581 habitants en 2007.

La commune de Surbourg fait partie du canton de Sultz-Sous-Forêts lequel est rattaché à l'arrondissement de Wissembourg.

### **2.2. DEMOGRAPHIE**

La population en 2008 est estimée à 1 600 habitants.

La commune de Surbourg a vu sa population augmenter de 9,3% en 20 ans, entre 1990 et 2008, avec une linéarité presque parfaite au fil du temps : 4,4% de hausse de 1990 à 1999, 4,7% de hausse entre 1999 et 2008.

### **2.3. DEVELOPPEMENT URBAIN**

Le centre ancien de Surbourg est implanté en versant Sud.

Au contact direct avec le bâti traditionnel, le bâti de faubourg structuré s'est installé le long des voies.

Le bâti isolé sur sa parcelle, en diffus, est venu confirmer l'urbanisation linéaire sur les rues du Général Leclerc et du Général De Gaulle, ainsi que sur les rues Jeanne d'Arc et des Vergers. Il donne de l'épaisseur au tissu urbain par les constructions sur les rues de la Paix, des Chasseurs et des Vignes.

Le bâti isolé sur sa parcelle mais planifié, déjà existant ou en projet opérationnel, tend clairement à remplir le large espace défini par les rues du Général De Gaulle, Jeanne d'Arc et de Schwabwiller à l'Est de la commune.

En plus de l'entrée de ville sur la rue du Général de Gaulle où des bâtiments d'époques, de tailles et de formes différentes sont disposés avec une certaine anarchie, le bâti de faubourg déstructuré tient une place atypique. Il se place en plein cœur de Surbourg.

Les lotissements sont assez récents sur la commune, et la dernière dent creuse du gros programme au Sud-Est est en cours d'aménagement.

Deux zones plutôt dédiées à l'activité ont pris place aux entrées de la commune, rue du Général de Gaulle et Rue de Schwabwiller.

## 2.4. ANALYSE PAYSAGERE

Située en ligne de crête et principalement sur le versant Sud, la commune de Surbourg est dominée par le clocher de l'abbaye. L'ensemble du ban communal prend position sur les versants de la colline.

La partie Sud du ban est occupée par des espaces humides ouverts vers la lisière de la forêt de Haguenau.

La partie Nord du ban présente une topographie relativement torturée où alternent vergers et espaces cultivés.

A l'Est et à l'Ouest le ban présente de grands espaces de prés et de cultures à dominante céréalière.

A l'intérieur du tissu urbain, on peut observer des dents creuses résultant des résidus de l'urbanisation d'après-guerre et occupées par des prés en friche. Ceux-ci ayant vocation à être urbanisés, participent aujourd'hui à une opposition entre tissu ancien et contemporain. A ces grands espaces libres s'ajoutent, au fil des voies secondaires du centre ancien, des respirations qui font la spécificité du Soutzterland sous forme de jardins et potagers.

## 2.5. TOPOGRAPHIE

Le territoire de Surbourg se place dans la partie sud du Soutzterland et son altitude varie de 218 mètres dans la partie Nord à 144 mètres le long de la Sauer en limite Sud de ban.

Le village de Surbourg est en partie installé sur le versant et a tendance à s'étaler en direction du Sud-Est.

## 2.6. GEOLOGIE

Au Nord de Surbourg, les collines reposent sur des marnes argileuses de l'Oligocène (dépôts marins du Tertiaire). Ces terrains ont été recouverts par des loëss du würm, aujourd'hui plus ou moins décarbonatés. Ce sont des sols favorables à la culture des céréales. L'épaisseur des loëss est de l'ordre de 4,00 à 5,00 m.

Le loëss est un sédiment constitué de poussières dont la majeure partie est de la taille des limons (4 à 50 micromètres), et qui a été mis en place au cours de périodes froides de l'ère quaternaire, sous l'influence de vents secs (et le plus souvent froids). Les loëss sont essentiellement localisés à la périphérie des anciennes calottes glaciaires du quaternaire.

Le Sud de Surbourg, dans la vallée de la Sauer, présente des formations sablo-argileuses d'âge Pliocène (Tertiaire), alimentées par l'érosion des Vosges du Nord. Les sables et les argiles sont recouverts par des alluvions récentes qui portent des sols argileux et hydromorphes, généralement exploités en prairies de fauche.

La majeure partie du remplissage des fonds de vallées paraît d'âge holocène. L'épaisseur de ces dépôts est relativement importante. La lithologie précise de ces alluvions est mal connue.

Les couches Chattien et Rupélien supérieur font la transition entre les loess et les alluvions. Il s'agit de couches à Mélettes (marnes gris clair, plus ou moins feuilletées, généralement sableuses et micacées), de marnes à Cyrènes et de couches de Niederroedern (marnes grises à bariolées).

## **2.7. HYDROGEOLOGIE**

Au niveau hydrogéologique, Surbourg se situe entre les basses terrasses alluviales du Seltzbach et la nappe du Bundsandstein.

Le régime des terrasses alluviales de la Sauer est essentiellement déterminé par le niveau du cours d'eau ; ces ressources sont inexploitable.

Le niveau du toit de la nappe du Bundsand est variable et correspond en général au fond des principales vallées qui entaillent les formations gréseuses dans lesquelles se situent les sources les plus importantes. Les sources apparaissent sur toute l'étendue du Bundsandstein et à tous les niveaux :

- les sources perchées émergeant à flanc de collines à la faveur de diaclases ou d'interstratifications d'horizons moins perméables,
- les sources de fond de vallées qui constituent les exutoires de la nappe générale imprégnant le massif gréseux.

## **2.8. RESEAU HYDROGRAPHIQUE**

Le territoire de Surbourg, concerné par deux bassins versants différents, est irrigué par le Sumpfgraben à l'Ouest et ce cours d'eau est un affluent du Seltzbach.

La partie Sud du ban communal est marquée par la Sauer et les fossés qui s'y rattachent.

L'extrémité Sud de la zone bâtie de la commune de Surbourg est concernée par la zone inondable et les coulées d'eau boueuse des bassins versants de la Sauer.

### **3. Etat actuel**

#### **3.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE**

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Canton de Sultz-sous-Forêts.

Ce syndicat a en charge la gestion des réseaux, ainsi que leur entretien.

#### **3.2. INSTALLATIONS EXISTANTES**

##### **3.2.1. RESEAU INTERCOMMUNAL**

###### **3.2.1.1 PRODUCTION**

Les principaux points de prélèvement sont les suivants :

- sources des Sept Fontaines captant la nappe des grès vosgiens,
- Grandes Fontaines captant la nappe des grès vosgiens,
- 2 forages dans le massif du Hochwald captant la nappe des grès vosgiens,
- Forage à Neuhaeusel par le biais du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable captant la nappe des alluvions rhénanes.

En 2009, les volumes prélevés sont les suivants :

- sources des Sept Fontaines : 221 122 m<sup>3</sup>,
- 2 forages dans le massif du Hochwald : 147 224 m<sup>3</sup>,
- Forage à Neuhaeusel par l'achat au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de Wissembourg : 451 339 m<sup>3</sup>.

Les réservoirs présents sur les réseaux sont les suivants :

- Réservoir 1 du Weidenweg d'une capacité de 500 m<sup>3</sup> et interceptant l'eau provenant des sources des Sept Fontaines et des forages du Hochwald,
- Réservoir 2 de Surbourg d'une capacité de 500 m<sup>3</sup> et interceptant l'eau provenant du réservoir 1 du Weidenweg et de Neuhaeusel,
- Réservoir de Hohwiller d'une capacité de 1 000 m<sup>3</sup> et interceptant l'eau provenant de la nappe phréatique de Neuhaeusel,
- Château d'eau de Schoenenbourg d'une capacité de 150 m<sup>3</sup> et interceptant l'eau provenant des sources et des forages du Hochwald.

Tous les captages d'eau du Syndicat sont affectés d'un périmètre de protection qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2000.

Le forage du Syndicat de Production a été déclaré d'utilité publique en 2010.



### 3.2.1.2 DISTRIBUTION

La vente d'eau en 2009 se décompose de la façon suivante :

- 563 746 m<sup>3</sup> pour la consommation domestique et agricole,
- 63 010 m<sup>3</sup> pour la consommation industrielle.

Le réseau du Syndicat compte :

- 140 km de conduites principales,
- 42 km de branchements particuliers.

Le secteur Nord du Syndicat est alimenté par les sources de Sept Fontaines et les forages du Hochwald.

Le secteur Sud du Syndicat est alimenté par les ressources précédentes et par le Syndicat Mixte de Production (forages de Neuhaeusel).

Le syndicat réalise de nombreuses interventions sur le réseau.

En 2009, les travaux ont principalement consisté à réaliser une extension du réseau sur 145 ml pour le lotissement « La Roselière » à Betschdorf et à renforcer la conduite intercommunale Sultz-sous-Forêts / Kutzenhausen sur 920 ml.

La commune de Surbourg n'était pas concernée par des travaux.

### 3.2.1.3 QUALITE DE L'EAU

Des stations de traitement d'eau sont présentes en aval immédiat des ressources :

- grandes fontaines : traitement de neutralisation,
- forages du Hochwald : traitement d'arsenic et de neutralisation,
- sources des Sept Fontaines : traitement d'arsenic et de neutralisation.

En 2009, l'eau produite et distribuée par le Syndicat des Eaux de Sultz-sous-Forêts est conforme aux limites de qualité physico-chimique en vigueur.

Sur le plan bactériologique, l'eau provenant des forages de Neuhaeusel est conforme aux limites en vigueur ; l'eau provenant des sources et des forages du Hochwald est de qualité moyenne, mais aucune restriction d'usage de l'eau n'a été jugée nécessaire par l'autorité sanitaire.

## 3.2.2. RESEAU COMMUNAL

### 3.2.2.1 CONSOMMATION

#### Eaux domestiques et agricoles

En 2009, la consommation moyenne annuelle sur la commune est de 66 253 m<sup>3</sup>, ce qui représente 11,8% de la consommation domestique et agricole du Syndicat.

Le nombre d'habitants étant de 1613, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 113 l.

A l'échelle du Syndicat, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 129 l.

La consommation moyenne de la commune de Surbourg est inférieure à la consommation moyenne du syndicat.

#### Eaux industrielles

En 2009, la consommation moyenne annuelle sur la commune est de 2 998 m<sup>3</sup>, ce qui représente 4,8 % de la consommation industrielle du Syndicat.

### **3.2.2.2 DISTRIBUTION**

La desserte de la commune de Surbourg est assurée par 2 branches :

- une conduite DN 150 provenant par l'Est de la commune le long de la RD 243 vers Betschdorf,
- une conduite DN 200 provenant du réservoir de Surbourg situé au Nord de la commune le long de la RD 264.

Le réseau de Surbourg est globalement maillé, à l'exception de l'Ouest de la commune où le tissu urbain ne permet pas le maillage du réseau.

Outre l'antenne en DN 100 au Sud de la commune, les réseaux en antenne sont de faible longueur (inférieure à 300 m).

Les conduites de distribution ont des diamètres compris entre 80 et 200 mm.

### **3.2.2.3 SERVICE INCENDIE**

Les dispositions à prendre en vue de la lutte contre l'incendie sont régies par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951. Les canalisations alimentant les appareils d'incendie devront pouvoir fournir un débit minimal de 60 m<sup>3</sup>/h avec une pression au sol d'au moins 1 bar. L'espacement entre poteaux d'incendie doit être de l'ordre de 150 m.

Le réseau de distribution de la commune de Surbourg est équipé de poteaux d'incendie et poteaux auxiliaires répartis sur l'ensemble de la commune.

### **3.2.2.4 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE**

Le contrôle sanitaire est confié au Service Santé-Environnement de la DDASS.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé. Les prélèvements sont réalisés à la ressource et sur le réseau de distribution (réservoirs, communes aux robinets du consommateur).

Pour 2009, le contrôle sanitaire a permis de constater que l'eau produite et distribuée par le Syndicat sur le secteur Sud est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.